

SYNDICAT MIXTE
DU FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS n°22/2025

Séance du 12 juin 2025 - 9h30

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 juin à 9h30, le Comité syndical du Forum des Marais Atlantiques s'est réuni au siège à Rochefort sur convocation ordinaire en date du 2 juin 2025, sous la présidence de Monsieur Rémi JUSTINIEN, Président.

Membres présents :

Rémi JUSTINIEN, Élise LAURENT-GUÉGAN, Joëlle MARIE-REINE SCIARD, Margarita SOLA, Richard GUERIT
Région Nouvelle Aquitaine ;
Jean PROU, Conseil Départemental de la Charente-Maritime
Denis ROUYER, Communauté d'Agglomération Rochefort Océan
Alain BURNET, Ville de ROCHEFORT

Membres excusés :

Joëlle MARIE-REINE SCIARD, Stéphane TRIFILETTI, Région Nouvelle Aquitaine
Anne BRACHET, Conseil Départemental de Charente-Maritime (Pouvoir à Rémi JUSTINIEN)
Thierry LESAUVAGE, Ville de Rochefort (pouvoir à Alain BURNET)
Luc SERVANT, Chambre Interdépartementale de l'Agriculture Charente-Maritime Deux-Sèvres
Bruno BESSAGUET, UNIMA

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, le syndicat mixte du Forum des Marais Atlantiques contracte chaque année auprès de la Caisse d'Épargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant de **460 000 euros**. Il est proposé de la renouveler dans les conditions ci-après indiquées :

- Montant : **460 000 euros**
- Durée : un an maximum
- Taux d'intérêt applicable : **€STR + marge de 0.45 %**

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- Périodicité de facturation des intérêts : **Mensuelle**
- Commission d'engagement : **480 Euros**
- Commission de gestion : **Néant**
- Commission de mouvement : **Néant**
- Commission de non-utilisation : **0,30%**

AR Prefecture

017-251710398-20250618-2025JUIN010-DE
Reçu le 18/06/2025

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit/ou par virement CRI-TBF du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Décision du comité syndical

Les membres du comité syndical, après en avoir délibéré, décident :

- D'autoriser le Président à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne ;
- D'autoriser le Président à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

Nombre de membres :

En exercice : 13
Présents : 8
Votants : 10

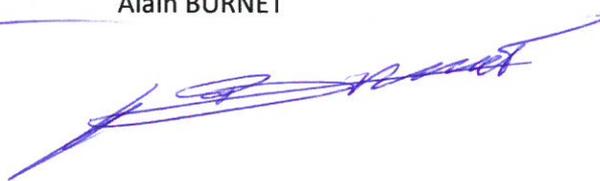
Votes :

Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Pour extrait conforme,

Le Président,
Rémi JUSTINIEN

Le Secrétaire de Séance,
Alain BURNET



**TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE
DE LÉGALITÉ**

Sous le N° 017-251710398-2025 _ _ _ _

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : _ _ / _ _ / 2025